

## Affaire Habyarimana: un ancien militaire rwandais à nouveau auditionné

Par [RFI](#) Publié le 16-12-2017



*(Photo d'illustration) Un soldat du Front patriotique rwandais inspecte le site sur lequel s'est crashé l'avion du président rwandais, Juvénal Habyarimana, quelques jours plus tôt. Le 26 mai 1994. © Getty/Scott Peterson*

La justice française les avait convoqués, mais comme attendu, ils ne sont pas venus. Le ministre rwandais de la Défense James Kabarebe, et l'officier de l'armée rwandaise Franck Nziza devaient être confrontés jeudi 14 et vendredi 15 décembre à un ancien militaire rwandais, James Munyandinda. Ce dernier accuse les 2 hommes d'avoir joué un rôle dans l'attentat contre l'avion de l'ex-président rwandais Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994. En leur absence, les deux juges français en charge du dossier en ont profité pour réauditionner ce nouveau témoin.

James Munyandinda a une nouvelle fois donné [sa version des faits](#) aux juges Nathalie Poux et Jean-Marc Herbault, sans toutefois apporter d'éléments nouveaux.

Cet ancien soldat de l'armée patriotique rwandaise a maintenu ses accusations contre deux personnes mises en examen depuis 2010 dans ce dossier : l'actuel ministre rwandais de la Défense James Kabarebe et Franck Nziza. Accréditant ainsi la thèse selon laquelle l'avion du [président Habyarimana](#) aurait été abattu par des rebelles du FPR depuis la colline de Massaka.

James Munyandinda a également profité de cette audition – la troisième depuis le mois de mars – pour répondre aux accusations formulées contre lui par les avocats de Kabarebe et de Nziza. Dans un courrier adressé aux juges, ces derniers estiment que cet ancien soldat n'est ni honnête ni fiable.

Ils l'accusent de mensonges dans ses déclarations, ainsi que sur les conditions de son départ du Rwanda en 2008. Il était donc exclu « *qu'un ministre de la Défense en exercice se rende en France pour être confronté à une personne aussi problématique* », écrivent-ils.

Face aux juges, James Munyandinda s'est ainsi expliqué en détails sur chacun de ces points, de manière plutôt convaincante selon un avocat des parties civiles pour qui le témoin a « *montré qu'une nouvelle fois ces accusations portées contre lui relevaient d'une manipulation des autorités rwandaises* ».